

Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes de la Brie Boisée

2 Mai 2006

I – Compte de Gestion 2005 du Receveur :

A l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2005 est adopté.

II – Vote du Compte Administratif 2005 :

A l'unanimité, le Conseil adopte le Compte Administratif de l'exercice 2005, conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice	388 015,61 €
- Dépenses de l'exercice	390 131,39 €
- Résultat de l'exercice	- 2 115,78 €
- Résultat antérieur reporté	365 151,09 €
- Résultat de clôture	363 035,31 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	78 594,88 €
- Dépenses de l'exercice	6 588,58 €
- Résultat de l'exercice	72 006,30 €
- Résultat antérieur reporté	67 281,18 €
- Résultat de clôture	139 287,48 €

III – Affectation des résultats du Compte Administratif 2005 :

A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation qui s'élève à 363 035,31 € au compte R 002 du budget supplémentaire 2006 et n'affecte aucune somme au compte 1068 du budget supplémentaire 2006, du fait du résultat de clôture 2005 excédentaire en investissement.

IV – Frais de participation des familles – semaine UCPA :

A l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer la tarification de 80 euros la semaine pour la participation à la semaine sportive UCPA du 21 au 25 août 2006 à la base sportive UCPA de Vaires-sur-Marne.

V – Convention avec la Mairie de Paris :

A l'unanimité, le Président est autorisé à signer la convention avec la Mairie de Paris exposant les conditions financières d'accueil des enfants pour les vacances d'été.

VI – Frais de participation des familles pour l'accueil des enfants au Centre de Loisirs à Ferrières Été 2006 :



A l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer la tarification aux familles de 8,25 Euro par jour et par enfant pour la fréquentation du Centre de Loisirs d'Été de Ferrières, en 2006.

VII – Convention avec le SIESLA – Centre de Loisirs à Ferrières :

A l'unanimité, le Président est autorisé à signer la convention tripartite d'utilisation de la piscine « Le Nautil » entre le SIESLA, la Communauté de Communes de la Brie Boisée et la Mairie de Paris.